

# DOSSIER DE PRESSE

2023



**Entrepreneurs  
de la Cité**

---

**LA MICRO-ASSURANCE POUR ENTREPRENDRE**

## Media Contact

**Claire Benisti**

**Déléguée Générale de la Fondation**

claire.benisti@entrepreneursdelacite.org

06.26.27.78.35

**Roxane Tabourot**

**Chargée de communication**

roxane.tabourot@entrepreneursdelacite.org

06.51.19.04.58

[www.entrepreneursdelacite.org](http://www.entrepreneursdelacite.org)

# SOMMAIRE

- **Edito de Laurent Des Brest** - Président de la Fondation Entrepreneurs de la Cité
- **Edito de Claire Benisti** - Déléguée Générale de la Fondation Entrepreneurs de la Cité

## I - Qui sommes-nous ?

- A. Origines et fondements de la micro-assurance
- B. Création de la Fondation
- C. Reconnaissance d'utilité publique
- D. Typologie des bénéficiaires
- E. Gouvernance

## II - La Fondation en action

- A. Notre offre de protection
- B. Notre action en chiffres
- C. L'impact social de la micro-assurance
- D. Témoignages de bénéficiaires

## III - Annexes

- A. Nos partenaires
- B. La reconnaissance d'utilité publique des Fondations
- C. Notre offre Local Sécur'

# ÉDITO DE NOTRE PRÉSIDENT

LAURENT DES BREST



## PRÉSENTATION

Titulaire d'un DEA de droit social et du travail, Laurent Des Brest est entré chez CFDP, compagnie indépendante et spécialisée dans l'assurance de protection juridique, en 1986, puis en est devenu président en 2005.

Il est membre du Board de LPI (Association Internationale des Assureurs protection juridique) et est membre fondateur d'Entrepreneurs de la cité depuis 2007.

« Une économie inclusive... Oui, c'est possible.

Au-delà des règles de marché classiques, nous croyons en la force des interactions humaines qui permettent aux entrepreneurs en devenir de s'entourer des compétences et ressources nécessaires pour initier leur projet avec confiance et sérénité.

Dès son lancement, Entrepreneurs de la Cité a dépassé les théories économiques conventionnelles pour ouvrir les portes de l'assurance aux créateurs d'entreprise les plus fragiles.

Prévenir, protéger, pérenniser... c'est certes la raison d'être des assureurs.

Mais créer de la solidarité, n'est-ce pas aussi l'essence même de l'assurance ?

Pour nous, l'inclusion, c'est accompagner de plus en plus de porteurs de projet éloignés de l'emploi dans l'entrepreneuriat à impact.

Forts de nos 15 ans d'engagement, nous sommes fiers de contribuer à valoriser une économie toujours plus inclusive, en mobilisant le monde de l'assurance au service d'un projet universel et utile socialement.

Chaque micro-entrepreneur vulnérable accompagné par la Fondation, c'est une victoire qui prouve la force de la solidarité.

Et notre ambition est de faire grandir cette communauté engagée et volontaire. »

# ÉDITO DE NOTRE DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

CLAIRE BENISTI

## PRÉSENTATION

Diplômée de SciencesPo Paris et HEC Paris, Claire Benisti a démarré sa carrière au sein du cabinet Accenture en tant que consultante en management. Elle a rejoint le secteur de la solidarité internationale en 2015, d'abord en Asie du sud-est puis en France, au sein d'ONG engagées sur les problématiques de développement durable et de justice sociale. Ce sont ces mêmes convictions qui l'ont amenée à rejoindre la Fondation EDLC en 2022 au poste de Déléguée Générale.



« En 2022, 61% des entreprises créées l'ont été sous le régime de la micro-entreprise. Si ce statut séduit toujours plus d'entrepreneurs (plus de 600 000 en 2022 selon l'INSEE), il ne doit pas occulter les défis qu'engendre un tel projet, qui plus est dans un contexte socio-économique profondément dégradé.

Pour autant, le secteur de l'assurance a souvent su saisir l'occasion de grands sinistres (comme la catastrophe AZF de 2001) ou de crises majeures (la pandémie de Covid-19 est encore présente dans tous les esprits) pour engager des transformations profondes et réaffirmer son rôle crucial de filet de sécurité et de solidarité, notamment pour les plus fragiles.

C'est précisément le but de l'assurance inclusive, qui renoue avec les fondamentaux de l'assurance : mutualiser, protéger et rebondir. Il est urgent de mobiliser l'ensemble des parties prenantes (pouvoirs publics, assureurs, distributeurs) autour du sujet, de développer des solutions d'assurance innovantes et adaptées, et d'accompagner avec attention et humanité ceux d'entre nous qui sont et seront les plus touchés par les chocs systémiques présents à venir.

C'est ce qui anime l'équipe de la Fondation Entrepreneurs de la Cité : protéger les nouveaux entrepreneurs en situation de précarité face aux risques économiques de leur activité afin de favoriser la pérennité de leur projet. »

# 1 QUI SOMMES- NOUS ?



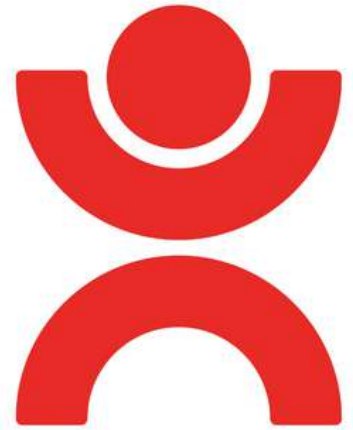
LA MICRO-ASSURANCE POUR ENTREPRENDRE

# ORIGINES ET FONDEMENTS DE LA MICRO-ASSURANCE

## 1. QUI SOMMES-NOUS ?

La création d'entreprise : une solution face à la précarité et au chômage ?

La crise économique pousse beaucoup de chômeurs à créer leur propre emploi. En 2022, un **nouveau record** du nombre de création d'entreprises a été atteint avec **1,1 million de nouvelles entreprises créées** dont **61%** sous le statut de **micro-entreprise**. La création d'entreprises reste donc une solution de sortie du chômage. (Chiffres INSEE)



Un besoin d'assurance adaptée pour les micro-entrepreneurs

Le terme « micro-assurance » a émergé à la fin des années 80. Il a fait suite au concept de microcrédit développé, lui, dans les années 70, par le professeur d'économie **Muhammad Yunus, récompensé du Prix Nobel de la Paix en 2006**. Le premier produit de micro-assurance « Grameen Bima » a été créé en 1988 au Bangladesh par Delta Life Insurer et ciblait les populations rurales pauvres.

En France, **la micro-assurance s'adresse aux entrepreneurs**, qu'ils soient demandeurs d'emplois longue durée ou bénéficiaires de minima sociaux, qui restent vulnérables en raison de leur faible capacité financière. Ainsi, **ce sont chaque année 30 000 créateurs d'entreprises vulnérables** qui pourraient avoir recours à la micro-assurance selon la Caisse des Dépôts

Quelques rappels :

Une micro-entreprise est définie comme une entreprise dont **l'effectif est inférieur à 10 personnes** et dont **le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros\***.

Un micro-entrepreneur est un entrepreneur chômeur ou bénéficiant des minima sociaux, qui crée son propre emploi avec un petit **prêt bancaire inférieur à 25 000 €\*.**

# CRÉATION DE LA FONDATION

## 1. QUI SOMMES-NOUS ?



La **Fondation Entrepreneurs de la Cité** est née de ce double constat : il existe en France des chômeurs prêts à **prendre des risques pour créer leur propre emploi** ; cependant, alors qu'ils accèdent désormais à des offres de prêts adaptées (micro-crédit), la plupart des organismes/assureurs sont frileux pour **couvrir leurs risques professionnels et personnels à des tarifs adaptés**.

La Fondation Entrepreneurs de la Cité, fondée en 2007, est la **première organisation** à avoir lancé **un produit de micro-assurance en France**. Elle propose ainsi aux micro-entrepreneurs une assurance abordable qui couvre leurs risques personnels et professionnels.

L'offre de la fondation est à la fois **innovante** en ce qu'elle propose une **couverture simple, accessible et universelle**, et **solidaire**, en ce qu'elle renoue avec le principe de mutualisation des risques.

Depuis sa création, la Fondation a accueilli **plus de 25 000 créateurs d'entreprise** et en a effectivement soutenu près de **9 200**.

### Les micro-entrepreneurs sont vulnérables\* :

- Avant d'atteindre leur 5e anniversaire, **14 %** des micro-entrepreneurs arrêtent leurs activités pour des raisons non économiques (accident, vol, maladie...).
- **2 micro-entrepreneurs sur 3** n'ont aucune assurance ou disposent d'une assurance ne couvrant que partiellement leur activité.
- **20 %** des micro-créditeurs ne peuvent s'assurer à cause du coût financier de l'assurance.
- **40 %** considèrent que l'assurance n'est pas nécessaire et qu'elle ne constitue pas un facteur clé de pérennisation de leur entreprise.
- Une sinistralité significative : en 2018, **8%** des assurés ont eu un sinistre (arrêt de travail ou dommages).

# RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE

## 1. QUI SOMMES-NOUS ?

Les organismes à l'origine du projet ont souhaité l'incarner à travers une fondation reconnue d'utilité publique afin de traduire **l'expression de leurs valeurs et de leurs intentions** (humanisme, solidarité, engagement citoyen) :

- Être à l'écoute de leurs concitoyens et en particulier des plus fragiles ;
- Participer à un développement économique et social responsable ;
- Innover socialement pour agir autrement

Ainsi, les **valeurs fondatrices du projet**, la vulnérabilité du public auquel il s'adresse, l'absence de but lucratif et la dimension d'intérêt général de l'action de la Fondation Entrepreneurs de la Cité lui ont permis d'être **reconnue d'utilité publique par décret du Conseil d'état en date du 19 décembre 2008**.

**La Fondation Entrepreneurs de la Cité est aujourd'hui la seule institution de micro-assurance reconnue d'utilité publique en France.**



# TYPLOGIE DES BÉNÉFICIAIRES

## 1. QUI SOMMES-NOUS ?

La Fondation Entrepreneurs de la Cité a pour objectif de **protéger** les nouveaux entrepreneurs **en situation de précarité** contre les **risques économiques de leur activité** afin de favoriser la **pérennité** de leur entreprise. Elle s'adresse aux micro-entrepreneurs volontaires, mais fragiles, très exposés au risque de perdre leur entreprise. Ce sont :

- Des entrepreneurs **financés par un micro-crédit**, prêt NACRE ou prêt bancaire (inférieur à 25 000€) ;
- Des entrepreneurs **suis par un réseau d'accompagnement** (l'ADIE, BGE, France Initiative, France Active, Positive Planet, etc...) ;
- Des personnes **exclues du marché de l'emploi** : chômeurs, bénéficiaires des minimas sociaux, jeunes, seniors.)

Il est également à noter que **9% des assurés de la Fondation exercent leur activité dans un quartier « Politique de la Ville »**, quartiers où le taux de chômage est de **25%**, soit le double du taux de chômage national.

L'action de la Fondation est très significative dans ces quartiers où le travail indépendant apparaît souvent comme la **seule alternative** pour générer des revenus.

L'offre de la Fondation concerne les entreprises :

- De tous secteurs d'activité (sauf les activités réglementées) ;
- De moins de 3 personnes ;
- De tous statuts, y compris micro-entrepreneuriat ;
- Ayant moins de 3 ans d'existence ;
- Exerçant dans un local de moins de 100 m<sup>2</sup>.

# GOUVERNANCE

## 1. QUI SOMMES-NOUS ?

« La devise "Tout homme est un créateur en puissance" m'a accompagné tout au long de mon parcours. »

Pour **Bruno Rousset**, ancien Président-Directeur Général d'APRIL à l'initiative du projet d'EDLC, **le goût d'entreprendre et la dimension humaine sont essentiels**. C'est pour cela qu'il s'est engagé dans le domaine de la micro-assurance afin de soutenir la capacité d'entreprendre des personnes en difficulté.

Pour initier le projet, Bruno Rousset s'est entouré d'importants acteurs privés sensibles à **la défense de la capacité d'entreprendre des plus fragiles** : APRIL, CFDP Assurances, CNP Assurances, EVOLEM, la Banque Postale, AG2R La Mondiale, MATMUT ainsi que la Caisse des Dépôts.

Les membres fondateurs contribuent aux actions de la Fondation de trois manières :

- Constitution à la dotation initiale de la Fondation de millions d'euros dont les revenus servent à financer le fonctionnement de la Fondation ;
- Appui technique en assurance et portage des risques ;
- Mécénat de compétences via la participation de leurs salariés aux actions de sensibilisation sur le territoire national.

Ils sont également actifs au niveau de la gouvernance de la Fondation.

# GOUVERNANCE

## 1. QUI SOMMES-NOUS ?

### Notre Conseil d'Administration

Véritable partenariat public-privé, la Fondation est pilotée par un Conseil d'Administration composé de 15 membres, présidé par Laurent Des Brest et réparti en 3 Collèges :

- Le Collège des Membres Fondateurs ;
- Le Collège des Personnalités Qualifiées ;
- Le Collège des Partenaires Économiques et Sociaux.

### LE COLLÈGE DES MEMBRES FONDATEURS

Les membres du Collège des Fondateurs sont désignés par ces derniers, réunis en Commission des Fondateurs. La Commission a désigné cinq de ses membres qui siègent dans le collège des fondateurs :

- **April Groupe**, représenté par Marc-André DUPONT, Président Directeur Général du Pôle Dommages
- **CNP Assurances**, représentée par Laure CHATEL, Directrice Grand Age/Autonomie
- **AG2R La Mondiale**, représenté par Philippe DABAT, Directeur Général Délégué
- **CFDP Assurances**, représentée par Laurent Des BREST, Président
- **Matmut**, représentée par Emmanuel PETIT, Directeur RSE



# GOUVERNANCE

## 1. QUI SOMMES-NOUS ?

### LE COLLÈGE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

Le Collège des Personnalités Qualifiées fait appel à des personnes ayant une compétence reconnue dans le domaine d'activité de la Fondation (assurance, micro-assurance et création d'entreprise), notamment :

- **François GARREAU**, Responsable de la mission RSE auprès du COMEX de Generali France et Président de la Commission Développement durable à la FFA
- **Marc NABETH**, Directeur Digital & Innovation chez Valmen Consulting
- **Jean-François CARETTE**, Secrétaire général chez PolyExpert
- **Sylvie BONNEAU**, Responsable Réseau d'Innovation à la Banque de France

### LE COLLÈGE DES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

Les fondateurs ont souhaité s'entourer de représentants des acteurs de terrain qui aident les créateurs d'entreprises à monter leurs projets et à les financer. Ainsi, les principaux réseaux d'aide à la création d'entreprise participent pleinement à la gouvernance de la Fondation et à son orientation stratégique :

- L'**ADIE**, représentée par **Bruno GAUTIER**, Directeur du développement
- **France Active**, représentée par **Jean-Dominique BERNARDINI**, Directeur marketing Création d'Entreprise
- **Réseau BGE**, représenté par **Séverine FILLON**, Déléguée Générale Adjointe
- **Crésus**, représenté par **Jean-Louis KIEHL**, Président



# LA FONDATION EN ACTION



LA MICRO-ASSURANCE POUR ENTREPRENDRE

# NOTRE OFFRE DE PROTECTION

## 2. LA FONDATION EN ACTION

Depuis 2007, la Fondation Entrepreneurs de la Cité propose aux créateurs d'entreprise **une assurance sur mesure et inédite en France** : la micro-assurance. Les personnes à faible capacité financière désirant créer leur micro-entreprise peuvent ainsi opter pour une assurance adaptée à leurs besoins et à leurs moyens financiers.

Ce dispositif comprend les garanties suivantes :

- **Multirisque professionnelle** : couvre la responsabilité civile dans le cadre de l'activité professionnelle ainsi que les locaux et le matériel professionnel
- **RC Professionnelle pour les activités de service**
- **RC Décennale pour les entrepreneurs du bâtiment**
- **Prévoyance** : couvre les arrêts-maladies via une indemnisation journalière
- **Complémentaire Santé** : rembourse en complément du régime obligatoire en cas d'hospitalisation, de consultations ou de soins dentaires

**Les entrepreneurs signataires d'un contrat d'assurance sont obligatoirement accompagnés par l'un des réseaux d'aide à la création partenaires d'EDLC.** Ils sont soutenus pour une **durée maximale de 4 ans**, à l'issue de laquelle ils rejoindront le marché classique de l'assurance.

Grâce à un partenariat mis en place avec l'**Agefiph** et renouvelé en 2020, les créateurs en situation de handicap accompagnés par l'Agefiph bénéficient **gratuitement** de la micro-assurance pendant **2 ans**.



Depuis 2011, notre partenaire **Polyexpert** propose aux assurés EDLC un **service gratuit** appelé Local Sécur'. Ce service permet aux entrepreneurs de faire **diagnostiquer leur local ou futur local** par un expert du groupe Polyexpert.\*


\*Voir l'annexe n°4





# NOTRE ACTION EN CHIFFRES


## 2. LA FONDATION EN ACTION


### NOS CHIFFRES-CLÉS 2022


 9 115 | C'est le nombre de créateurs d'entreprise ayant bénéficié des solutions de micro-assurance d'EDLC sur toute la France depuis 2007

C'est le nombre de micro-entrepreneurs accueillis et informés depuis notre création | 29 386 


47 ans  | C'est la moyenne d'âge des entrepreneurs assurés par EDLC

C'est le pourcentage de travailleurs handicapés assurés chez EDLC | 78% 

 52% | C'est le pourcentage de femmes entrepreneuses assurées chez EDLC

C'est le pourcentage de nos assurés qui étaient demandeurs d'emploi avant de créer leur entreprise | 84% 

 87% | C'est le taux de survie des entreprises sinistrées assurées par EDLC

C'est le nombre de partenaires associatifs qui promeuvent la solution de micro-assurance EDLC sur le terrain | + 300 

# L'IMPACT SOCIAL DE LA MICRO-ASSURANCE

## 2. LA FONDATION EN ACTION

Tous les 4 ans, Entrepreneurs de la cité réalise **une étude d'impact social** de son action. L'enquête menée auprès des bénéficiaires a révélé que :

- Pour **46% d'entre eux**, « sortir d'une situation de chômage ou d'absence d'emploi en sortie d'études » est une des **premières motivations à la création d'entreprise**, citée avec **l'envie d'entreprendre (53%)**.
- **26%** des personnes interrogées **ne se seraient pas assurées si elles n'avaient pas pu bénéficier de l'offre** de la Fondation Entrepreneurs de la Cité. Les raisons invoquées sont en majorité **le manque de moyens financiers** et **l'impossibilité de s'assurer** du fait de la maladie ou du handicap.
- Ils sont d'ailleurs **83%** à avoir le sentiment de **bien protéger leur entreprise** grâce à la micro-assurance.
- Enfin, l'étude a révélé que **71%** des répondants estiment que **la micro-assurance contribue au développement de l'entreprise**, en permettant notamment d'investir dans d'autres postes de dépense et en rassurant les clients sur la solidité de l'entreprise.

### Impact Social

**85%** | des bénéficiaires étaient demandeurs d'emploi dont 1/3 était au chômage depuis plus d'un an.

**26%** | n'auraient pas pu s'assurer s'ils n'avaient pas bénéficié de la micro-assurance.

**9%** | des bénéficiaires sont issus d'un quartier "politique de la ville".

### Impact sur le développement de l'entreprise

**83%** | ont le sentiment de bien protéger leur entreprise grâce à la micro-assurance.

**71%** | estiment que la micro-assurance contribue au développement de l'entreprise.

**75%** | estiment qu'Entrepreneurs de la Cité est différent des autres assureurs.



# TÉMOIGNAGES DE BÉNÉFICIAIRES

## 2. LA FONDATION EN ACTION



### • Mickael R. - Gérant et créateur de l'entreprise Pépé José

« J'ai adhéré pour deux principales causes : la simplicité des démarches, avec des échanges téléphoniques et des mails clairs et le côté très abordable des assurances. Lors de la crise sanitaire, les newsletters nous ont tenus informés sur les aides à prescrire. C'est un support et un soutien moral pour le lancement ! »



### • Davy L. - Créateur de l'entreprise Lelong Cake

« J'ai adhéré chez EDLC après avoir fait quelques devis comparatifs, et j'ai vu que vous étiez dans la moyenne basse en tarifs. Après, quand je me suis renseigné, j'ai bien aimé les valeurs que vous représentez, la proximité avec vos adhérents. »



### • Malika B. - Créatrice de l'entreprise Lika Gourmand

« J'ai adhéré chez EDLC parce que c'est un double soulagement : psychologique surtout, mais aussi sécuritaire. Malgré mon âge, ils m'ont conseillé et j'ai pu ouvrir mon entreprise. C'était un grand soulagement ! EDLC je les conseille à tous ! Aujourd'hui, je ne retournerai pas chez d'autres assureurs maintenant que je connais cette option. »



### • Jean-Pierre B. - Créateur de la librairie Un Petit Noir

« Sans EDLC, je n'aurais pas pu m'assurer. La librairie est un petit commerce, je ne pourrais pas payer 200 € par mois. J'ai trouvé que l'accompagnement d'EDLC était très bien. Ils sont appuyés par des gros assureurs, ils sont professionnels et rassurants. C'est bien d'avoir des gens au téléphone qui savent ce que c'est que d'être entrepreneur. »

3

**ANNEXES**

# NOS PARTENAIRES

## 3. ANNEXES

### LES PARTENAIRES PRESCRIPTEURS

Les organismes de soutien à la création d'entreprise :

- Réseau BGE
- ADIE
- Initiative France
- France Active
- Chambre des métiers
- Positive Planet
- 60 000 rebonds
- Parcours Confiance
- Force Femmes
- Action'Elles
- Les Premières

### LES PARTENAIRES FINANCIERS

La Fondation Entrepreneurs de la Cité remercie ses partenaires financiers pour leur soutien en 2022 :

#### • **Partenaires Privés :**

- **Partenaires Nationaux** : Albingia, Fédération AGEA, APRIL, Axeria IARD, Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, CFDP Assurances, Crédit Agricole Réunion, Evolem, Matmut, Polyexpert, Hiscox.
- **Partenaires Régionaux** : Grant Thornton, Your Comics, SIER, Hyphen Conseil, Neowise, Fontanel Groupe, Fondation de l'Olivier, Compliance, Bizouard Goubert, Fondation Bullukian, LYA Protect

#### • **Partenaires Publics :**

- Agefiph
- Grand Lyon-Métropole

# LA RECONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE DES FONDATIONS

## 3. ANNEXES

### • **CONDITIONS EXIGÉES POUR PRÉSENTER CETTE DEMANDE DE RECONNAISSANCE**

La loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat dispose dans son article 18 que « La fondation est l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif. Lorsque l'acte de fondation a pour but la création d'une personne morale, la fondation ne jouit de la capacité juridique qu'à compter de la date d'entrée en vigueur du décret en Conseil d'État accordant la reconnaissance d'utilité publique. La reconnaissance d'utilité publique peut être retirée dans les mêmes formes.

### • **CRITÈRES DE RECONNAISSANCE**

Qu'il s'agisse de fondations ou d'associations, le Conseil d'État a défini l'ensemble des critères requis pour obtenir la reconnaissance d'utilité publique, dont il vérifie pour chaque dossier qu'ils sont bien réunis. Ainsi l'établissement sollicitant sa reconnaissance d'utilité publique doit-il poursuivre un but d'intérêt général (c'est-à-dire distinct des intérêts particuliers de ses propres membres), non contraire à la loi et n'empiétant pas sur les compétences normalement dévolues à la puissance publique.

Quant aux fondations, elles doivent apporter des garanties financières suffisantes (à titre indicatif, une dotation initiale d'un million d'euros) et également assurer leur indépendance par rapport aux fondateurs, ce qui se vérifie dans la composition du conseil d'administration ou de surveillance.

### • **PROCÉDURE DE RECONNAISSANCE**

Après instruction des dossiers par le ministère de l'intérieur, l'avis des ministres compétents à raison de l'activité de l'établissement est requis préalablement à la saisine du Conseil d'État qui, in fine, se prononce sur le projet de décret et sur les statuts de l'établissement. Nonobstant le recours pour excès de pouvoir dont est susceptible le décret accordant la reconnaissance d'utilité publique, les statuts de l'établissement doivent obligatoirement mentionner que la fondation est dissoute en cas de retrait de la reconnaissance d'utilité publique par l'administration, qui sanctionne ainsi le non-respect par la fondation de ses obligations légales ou statutaires.

# NOTRE OFFRE LOCAL SÉCUR'

## 3. ANNEXES





### LOCAL SÉCUR'

La Fondation Entrepreneurs de la Cité s'est associée au Groupe Polyexpert pour lancer un service GRATUIT : l'offre Local Sécur'. Bénéficiez dès maintenant d'un diagnostic de votre local par un expert du Groupe Polyexpert.



#### QUE VÉRIFIE L'EXPERT EN BÂTIMENT ?

- L'état général du local, des toitures et des structures
- L'état des équipements de chauffage et des installations électriques
- La qualité des moyens de protection
- L'état des menuiseries extérieures



#### QU'EST-CE QU'UN DIAGNOSTIC DU LOCAL ?

C'est la visite d'un expert en bâtiment, qui va réaliser durant 30 à 45 minutes un contrôle de vos installations pour pouvoir vous alerter sur les risques éventuels.

#### QUI PEUT ACCÉDER À CE SERVICE GRATUIT ?

- Les créateurs d'entreprise accompagnés par un réseau d'aide à la création d'entreprise
- Les créateurs d'entreprise assurés par la Fondation Entrepreneurs de la Cité



#### QUAND PEUT-ON FAIRE APPEL À CET EXPERT ?

- Avant la signature définitive du bail de location du local commercial
- Pendant les 4 premières années de location du local



### FUTUR OCCUPANT D'UN LOCAL PROFESSIONNEL ?

POUR ÉVITER LES MAUVAISES SURPRISES, FAITES-LE EXPERTISER GRATUITEMENT AVEC L'OFFRE LOCAL SÉCUR'



LA MICRO-ASSURANCE POUR ENTREPRENDRE

Fondation reconnue d'utilité publique



#### EN SAVOIR PLUS SUR L'EXPERTISE ?

Consultez le site internet du Groupe [www.polyexpert.fr](http://www.polyexpert.fr)

#### COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OFFRE ?

Contactez Entrepreneurs de la Cité

- 04.37.24.52.70
- [contact@entrepreneursdelacite.org](mailto:contact@entrepreneursdelacite.org)
- [www.entrepreneursdelacite.org](http://www.entrepreneursdelacite.org)



\*Télécharger le flyer en suivant [ce lien](#)